

[Texte]

well, are taxed at 100% or at the full rate. To exempt a particular material is, I think, creating a disparity rather than reducing it and what we are trying to do is eliminate some of those disparities. There are lots of steel curtain buildings still going up.

**Mr. Gagliano:** You are talking of disparity but in this type of material—now we can call it a material—and you are taxing it, there is a lot of labour involved. It is precast. It really is cement. The difference is that it is precast while the other one is poured in place.

**Mrs. McDougall:** Yes.

**Mr. Gagliano:** I do not see the disparity and that is where I have difficulty—in understanding why there is a disparity.

**The Chairman:** Madam Minister, might I just indulge myself for a moment. I think the problem which Mr. Gagliano is trying to bring out is that the totally integrated company is taxed on one basis, while the precast concrete items are taxed on an entirely different basis, and I think what he is trying to say is there is an inequity between the integrated contractor and those who supply components. Is that a fair statement, Mr. Gagliano?

**Mr. Gagliano:** Yes. I am trying to understand why the difference.

**The Chairman:** Yes. The little guy who is making concrete steps is taxed across the board. The integrated guy is being charged on his cement only.

**Mrs. McDougall:** Well, no, because he is paying it on his other . . .

**Mr. Lanthier:** You have the idea now. It is a very specialized discussion. I wanted to shout while you were talking. I think we have to discuss this when the specialists are here.

**The Chairman:** Yes.

**Mr. Gagliano:** You are choosing your example very narrowly. But I want to know if the government decides to tax something, do they analyse and discuss all the impacts? I am trying to question the Minister if the government, in its judgment, when it decided to tax this precast cement, was aware of the impact. Now the Minister is answering me that it wants to avoid any difference between . . . and that is what I do not see.

Au lieu d'être coulé dans les chantiers, le ciment arrive préfabriqué. Il y a des employés qui préparent ce ciment préfabriqué. Pourquoi le ciment fabriqué sur les chantiers n'est-il pas taxé alors que le ciment préfabriqué l'est?

[Traduction]

immeubles, sont taxables à 100 p. 100, c'est-à-dire au plein tarif. En exemptant un matériau en particulier, l'on augmente cette différence au lieu de la réduire, et l'un de nos objectifs est précisément d'éliminer certains de ces écarts. Il se monte toujours un grand nombre d'immeubles à armature d'acier.

**M. Gagliano:** Vous parlez d'écarts, mais avec ce genre de matériau . . . et l'on peut parler de matériau . . . vous allez l'imposer, mais il intervient un important élément de main-d'oeuvre. Il s'agit de béton précoulé. En fait, c'est du ciment. La différence c'est que dans un cas le béton est précoulé, tandis que dans l'autre il est coulé sur place.

**Mme McDougall:** Oui.

**M. Gagliano:** Je ne vois pas la différence, et c'est pour cette raison que j'ai du mal à comprendre pourquoi vous voulez en instaurer une.

**Le président:** Madame la ministre, me permettez-vous d'intervenir un instant. Il me semble que le problème qu'essaie de faire ressortir M. Gagliano c'est que la formule de taxation pour la compagnie de construction intégrée est différente, vu que les articles en béton précoulés sont assujettis à une taxe qui est calculée selon une formule tout à fait différente. J'ai l'impression que ce qu'il essaie de dire c'est qu'il y a une certaine inégalité entre les entreprises intégrées et les entreprises qui fournissent certains éléments seulement. Ai-je raison là-dessus monsieur Gagliano?

**M. Gagliano:** Oui. J'essaie de comprendre le pourquoi de cette différence.

**Le président:** Oui. Le petit entrepreneur qui fabrique des marches en béton doit payer une taxe sur tout, tandis que l'entrepreneur général ne paie une taxe que sur le ciment qu'il utilise.

**Mme McDougall:** Ce n'est pas vrai, car il paie une taxe sur les autres . . .

**M. Lanthier:** Je pense que vous avez saisi. C'est un domaine très spécialisé. J'ai résisté à la tentation de m'exclamer alors que vous parliez. Je pense qu'il nous faudra discuter de cela lorsque les spécialistes seront ici.

**Le président:** Oui.

**M. Gagliano:** Vous avez choisi un exemple très limité. Ce que j'aimerais savoir c'est si le gouvernement, chaque fois qu'il décide d'imposer une taxe sur quelque chose, analyse toutes les conséquences que cela aura. Madame la ministre, lorsque le gouvernement a décidé d'imposer une taxe sur le béton précoulé, était-il bien au courant de l'incidence que cela aurait? Vous m'avez dit que le gouvernement voulait éviter tout écart entre . . . et c'est justement là que je ne vous suis plus.

The cement, instead of being poured on the construction site, is delivered precast. Workers must however prepare this precast cement. Why then should there be a tax on precast cement but not on cement poured on-site?